



L'affiche

Janvier 2014

Élections CCM
Décembre 2014

2nd degré

Enseignants

Mouvement de l'emploi

Ne ratez pas l'entrée dans le mouvement des maîtres.
Risque de perte horaire, complément horaire, mutation...
vérifiez votre contrat !

**Constituez d'urgence votre dossier.
N'hésitez pas à contacter votre responsable SPELC.**

Frais de restauration pris en charge par l'employeur pour le salarié :

- ♦ participant à la préparation, la confection, le service des repas ou la plonge, prenant le repas au service de restauration de l'école et qui travaille au moment où il est servi ;
- ♦ appelé à prendre son repas avec les élèves pour des motifs liés à l'organisation du travail et dans le cadre de sa mission éducative.

Salariés
des établissements

**Le SPELC vous adresse
ses meilleurs vœux
pour 2014.**

